

# MAIRIE DE MAZANGÉ

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2015.

- Présents : Mmes Nicole DIJON, Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Evelyne VIROS, Mrs Patrick BRIONNE, Jacques COLAS, Loïc ESSERMÉANT, Dominique GAUDRUAU, Jean-Yves OZAN, Christophe RENON, Vincent NEILZ (était présent à partir de la 3<sup>ème</sup> Délibération).
- Absent Excusé :  
Mr Jules COLIN (a donné Procuration à Mr Jean-Yves OZAN)  
Mr Didier DECLERCK (a donné Procuration à Mr Evelyne VIROS)
- Absent : Mrs Michel ROUVRE.

### *Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

Demandé la Dotation de Solidarité Rurale du Conseil Départemental pour 2016 pour les travaux de rénovation de la toiture de la Nef de l'église, sur deux années (13/13 OUI).

Accepté le devis de l'entreprise ICM pour la réalisation du Bulletin Municipal 2016 en version quadrichromie pour un montant de 4 114 € T.T.C. (13/13 OUI).

A modifié les tarifs insertion publicitaire du Bulletin Municipal pour l'année 2016.

Retenu le devis de l'Entreprise A.E.B. de Naveil (41) pour l'achat d'un perforateur burineur pour 748.80 € T.T.C (14/14 Oui).

Emit un avis favorable à la location de la salle des Fêtes de Mazangé pour l'organisation de cours de danse de Salon pour la somme arrêté à 30 € la séance (14/14 Oui).

Fixé les tarifs de location de la salle des fêtes et de la petite salle de réunion pour 2016 (détail en Mairie).

Maintenu le prix des concessions du cimetière :

- 15ans : 100 €      - 30ans : 200 €      - 50 ans : 300 €

Maintenu le prix des cases columbarium et cave urnes du cimetière :

- 15ans : 200 €      - 30ans : 400 €      - 50 ans : 600 €

Maintenu le tarif pour le prêt d'une table et 2 bancs pour un week-end (5€).

Fixé l'indemnité de gardiennage de l'église à 119,55 € pour 2015 en référence à la circulaire préfectorale du 08 janvier 1987. (14/14 Oui)

Approuvé la décision modificative budgétaire N°1/2015 de la commune, visant à rajuster les crédits budgétaires en section d'investissement (14/14 Oui).

Approuvé le Projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par le Préfet de Loir-et-Cher le 2 octobre 2015 (Pour 07, 6 Contre, Nul 1)

Le Maire,

Patrick BRIONNE

(Toutes précisions complémentaires peuvent être trouvées en mairie)

- ex. dossier - ex. affichage mairie - ex. affichage extérieur - ex. secrétaire de séance - ex. Maire